

*Dépôt :* 04.05.2023  
*Traitement Bureau CDV :* 08.05.2023  
*Développement/Urgence :* NON/NON  
*Délai de réponse :* 08.11.2023

**Motion de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Coût du transfert, une partie du résultat du partage des biens doit revenir à Moutier »**

**Proposition**

Le Conseil municipal est chargé :

- de demander au gouvernement jurassien par l'intermédiaire de la DAJ qu'une part significative du résultat du partage des biens revienne directement à Moutier.

**Développement**

Le projet de transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura occasionne des frais importants alors même que notre situation financière est délicate.

Le résultat du partage des biens entre les deux cantons servira à alimenter le fond de transfert de la République et Canton du Jura.

Le montant qui constituera ce résultat est composé de la part d'impôt cantonal qu'a versé pendant des années les contribuables Prévôtois au canton de Berne.

Notre proposition est de répartir en proportion du nombre d'habitants le montant découlant du partage des biens soit un rapport de 1/10.

Le transfert de Moutier étant un projet unique et à durée déterminée notre proposition ne créerait pas de précédent ou une injustice envers les autres communes de la République et Canton du Jura.

Pour rappel, une ville de Moutier avec des finances en bonne santé profitera à l'ensemble de la population quel que soit ses orientations politiques.

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 mai 2023

**Signature (s) :**

**Moutier à Venir, 1<sup>er</sup> signataire : M. Benoît Marchand (1)**